

RAPPORT ANNUEL 2021

I. LE RAPPORT DE GESTION 5

Le rapport de gestion présente le régime, l'activité et les évolutions récentes constatées, ainsi que des éléments prévisionnels.

II. LES COMPTES ANNUELS 11

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait significatif et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

III. CERTIFICATION DES COMPTES 18

Les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits effectuent une mission d'audit et de contrôle des comptes du fonds portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. À l'issue de leur intervention, ils émettent une attestation jointe au présent document.

I. LE RAPPORT DE GESTION	5
PRESENTATION GENERALE	6
FINANCEMENT DU FONDS	6
GESTION ADMINISTRATIVE	7
INDICATEURS	8
FRAIS DE GESTION	9
II. LES COMPTES ANNUELS	11
LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT	13
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DETAILLE	13
RESULTAT ET RESERVES	15
ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE	16
FAITS CARACTERISTIQUES	16
EVENEMENTS POST-CLOTURE	16
ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	16
PRINCIPES GENERAUX	16
REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES	16
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN	17
1 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES	17
2 : DISPONIBILITES	17
3 : CAPITAUX PROPRES	17
4 : DETTES ET COMPTES RATTACHES	17
5 : AUTRES DETTES	17
6 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	17
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	17
7 : CHARGES D'EXPLOITATION	17
8 : FINANCEMENT	17
III. CERTIFICATION DES COMPTES	18

I. LE RAPPORT DE GESTION

PRESENTATION GENERALE

La gestion des allocations différentielles de retraite d'anciens agents de la Société urbaine de distribution d'air comprimé (SUDAC) a été confiée à la Caisse des Dépôts, assistée d'un comité de suivi, par convention signée avec la Mairie de Paris le 12 mai 1999.

Le fonds créé est dénommé Pension et Complément de Pension de la SUDAC (PCP/SUDAC).

A compter du 1^{er} octobre 1999, la Caisse des Dépôts assure la liquidation et le paiement trimestriel des pensions et compléments de pension de retraite aux anciens agents de la SUDAC, ex-concessionnaire de la ville de Paris.

Les compléments de pension représentent la différence entre ce que les pensionnés auraient perçu de la CNRACL s'ils avaient été titulaires de la collectivité et leur pension effective (Sécurité sociale) majorée de la retraite ou/et rente complémentaires (CNP-ARRCO-CRICA).

FINANCEMENT DU FONDS

Le service gestionnaire adresse trimestriellement à la mairie de Paris un appel de fonds destiné au financement des arrérages de pension et des frais de gestion. Ce montant est réajusté au début de chaque année.

Les arrérages de pension sont payés trimestriellement à terme échu.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion du fonds « Pension et complément de pension de la Société urbaine de distribution d'air comprimé » est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts.

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction de la gestion.

Les gestionnaires du fonds ont pour mission de calculer et d'assurer le paiement des compléments de pension SUDAC.

Il s'agit notamment de :

- créer des dossiers de retraités et d'ayants cause,
- contrôler des dossiers des retraités,
- installer dans le système d'information le suivi des paiements,
- modifier des adresses et des références de paiement,
- calculer et payer des prestations à terme échu,
- informer des pensionnés par l'envoi d'un bulletin de paiement,
- traiter des incidents de paiement,
- établir les déclarations fiscales individuelles,
- établir les statistiques.

Annuellement, le service gestionnaire procède à un contrôle d'existence des bénéficiaires.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction des finances qui effectue également les appels de fonds auprès des mandants.

La gestion des affaires générales (pilotage, juridique, statistiques) est assurée par la Direction du pilotage et de l'appui.

INDICATEURS

Pour l'année 2021, la Caisse des Dépôts a procédé à 358 paiements.

S'ajoute à ces paiements, l'examen annuel :

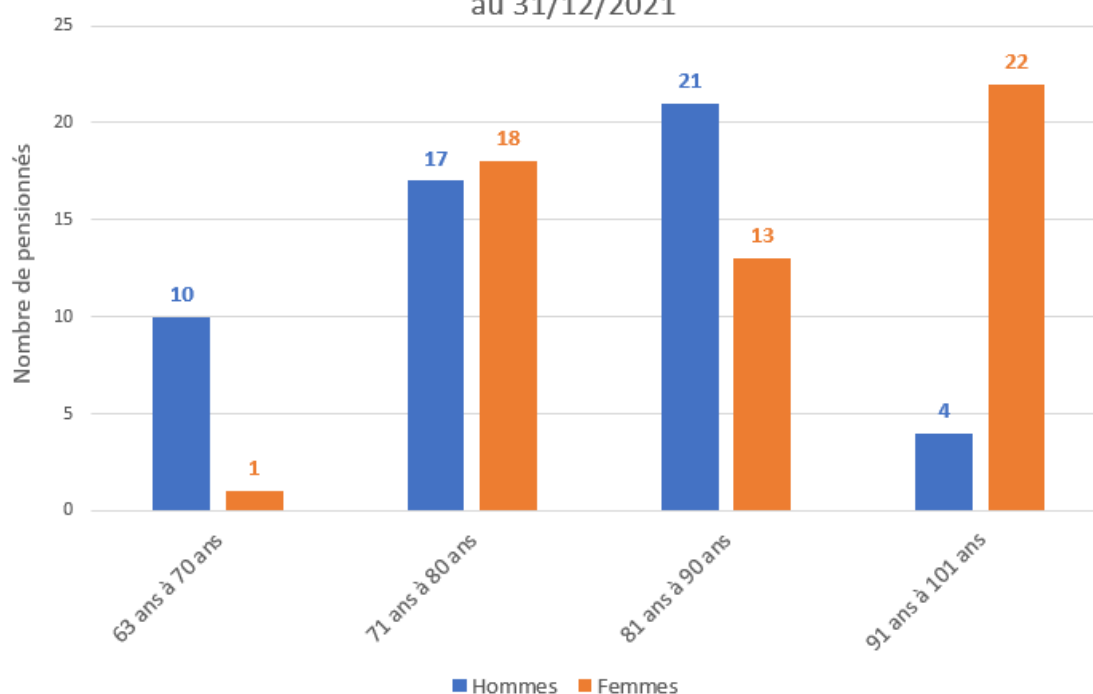
- de dossiers de pensionnés qui ne perçoivent pas de complément de pension puisque le montant effectivement perçu au titre de la pension de la Sécurité sociale, éventuellement majorée de la complémentaire, est supérieur au montant de la pension qu'ils auraient perçu s'ils avaient été affiliés à la CNRACL ;
- de dossiers de bénéficiaires potentiels qui ne réunissent pas l'ensemble des conditions requises pour la perception d'un complément de pension ou qui n'en ont pas fait la demande.

En 2021, 3 décès et 1 nouveau bénéficiaire ont été enregistrés.

Au 31 décembre 2021, on dénombre 102 pensionnés.

	Nombre de paiements effectués	Nombre de dossiers dont le montant est égal à 0 euro	Nombre total de pensionnés
1er trimestre	90	13	103
2ème trimestre	90	13	103
3ème trimestre	89	13	102
4ème trimestre	89	13	102
Total	358		

Répartition des pensionnés* par tranche d'âge
au 31/12/2021



* Montant ≠ 0 euro

FRAIS DE GESTION

Conformément à la convention du 12 mai 1999, la Caisse des Dépôts reçoit une rémunération couvrant les frais de gestion.

Ces frais sont payables trimestriellement.

Chaque fin de trimestre, la Caisse des Dépôts adresse à la mairie de Paris, pour paiement, une facture récapitulant les coûts de gestion du fonds PCP/SUDAC.

En 2021, ces frais se sont élevés à 14 387 €.

II. LES COMPTES ANNUELS

LES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE ET LE RESULTAT

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

BILAN ACTIF

		(en euros)	
DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	Notes	2021	2020
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT			
Créances et comptes rattachés	1	3 634	34 389
Trop-verses sur prestations		46	30 767
Frais de gestion		3 588	3 623
Disponibilités	2	40 804	43 032
TOTAL GENERAL		44 438	77 421

BILAN PASSIF

		(en euros)	
DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	Notes	2021	2020
CAPITAUX PROPRES			
Report à nouveau		54 873	25 279
Résultat de l'exercice		(31 423)	29 594
DETTES			
Dettes et comptes rattachés	4	18 936	17 547
Cotisations sociales à reverser		7 228	4 840
Frais de gestion à payer		0	3 623
Dettes sur bénéficiaires		8 200	6 374
Entités publiques		3 508	2 710
Autres dettes	5	1 680	1 680
Créditeurs divers		1 680	1 680
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	6	372	3 322
TOTAL GENERAL		44 438	77 421

COMPTE DE RESULTAT CHARGES

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	Notes	2021	2020
CHARGES D'EXPLOITATION	7	388 396	335 474
Prestations sociales		342 508	320 772
Prestations sociales		342 508	320 772
Charges externes		14 387	14 700
Frais administratifs		14 387	14 700
Autres charges de gestion courante		31 501	2
TOTAL DES CHARGES		388 396	335 474

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Notes	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		356 973	365 068
Financement	8	356 945	365 067
Autres produits de gestion courante		28	1
TOTAL DES PRODUITS		356 973	365 068
RESULTAT DE L'EXERCICE		(31 423)	29 594

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

Rubriques	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	356 973	365 068
Financement	356 945	365 067
Autres produits de gestion courante	28	1
CHARGES D'EXPLOITATION	388 396	335 474
Prestations sociales	342 508	320 772
Prestations sociales	342 508	320 772
Charges externes	14 387	14 700
Frais administratifs	14 387	14 700
Autres charges de gestion courante	31 501	2
A - RESULTAT D'EXPLOITATION	(31 423)	29 594
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		
B - RESULTAT FINANCIER		
C - RESULTAT COURANT (A+B)	(31 423)	29 594
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
D - RESULTAT EXCEPTIONNEL		
TOTAL DES PRODUITS	356 973	365 068
TOTAL DES CHARGES	388 396	335 474
RESULTAT DE L'EXERCICE (C+D)	(31 423)	29 594

RESULTAT ET RESERVES

(en euros)

	2021	2020	2019	2018	2017
Report à nouveau	54 873	25 279	26 958	26 958	30 506
Résultat de l'exercice	(31 423)	29 594	(1 679)	2 267	(3 548)
CAPITAUX PROPRES	23 450	54 873	25 279	29 225	26 958

Le résultat déficitaire 2021 d'un montant de – 31 423 € sera affecté sur le report à nouveau.

ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

FAITS CARACTERISTIQUES

Néant.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Les évènements constatés en début d'année 2022 relatifs au conflit entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas d'impacts directs ou indirects sur le fonds.

ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

La Société Urbaine de Distribution d'Air Comprimé (SUDAC) se conforme aux dispositions du plan comptable général pour la tenue de sa comptabilité.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par la SUDAC est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend encore appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES

Frais de gestion

La Caisse des Dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la SUDAC des moyens en personnel, informatique et frais de fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération calculée conformément à la convention signée par les deux parties.

Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels.

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN

1 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Elles se composent des créances sur frais administratifs à recevoir de la ville de Paris, et des trop-versés sur prestations. En 2021, il reste une créance de 3 588 € correspondant au 4^{ème} acompte des frais administratifs 2021 et de 1 dossier de trop-versé sur prestations pour 46 €.

2 : DISPONIBILITES

L'actif du bilan est constitué essentiellement des disponibilités pour 40 804 €.

3 : CAPITAUX PROPRES

Ils correspondent aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds, soit 23 450 €.

4 : DETTES ET COMPTES RATTACHES

- Les cotisations sociales (Sécurité Sociale, CSG, CRDS, CASA) du 4^{ème} trimestre 2021 ont été reversées à l'URSSAF le 15 janvier 2022 pour un total de 7 228 €.
- Les dettes sur bénéficiaires pour 8 200 € concerne 10 dossiers de prestations non réglées aux bénéficiaires au 31 décembre.
- Les dettes sur entités publiques concernent le prélèvement à la source pour 3 508 €.

5 : AUTRES DETTES

Elles correspondent à 4 dossiers d'arrérages non réclamés pour un montant de 1 680 €.

6 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ils correspondent au surfinancement reçu au dernier trimestre (différence entre l'appel du fonds du 4^o trimestre et les prestations versées durant la période).

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7 : CHARGES D'EXPLOITATION

En 2020, le montant des prestations s'élevait à 320 772 € après prise en compte de l'ouverture de 2 créances pour prestations trop versées de 30 767 €, soit un montant de 351 369 € sans prise en compte de ces créances.

Le montant des prestations servies en 2021 s'établit à 342 508 € (diminution du nombre de bénéficiaires : 90 fin 2020 à 88 fin 2021).

L'accroissement du poste « Autres charges de gestion courante », qui s'établit à 31 501 €, est essentiellement composé de l'annulation des 2 créances ouvertes en 2020.

8 : FINANCEMENT

La baisse du financement de 2 % est en lien avec l'évolution des prestations et des frais de gestion.

III. CERTIFICATION DES COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS RELATIVE AU SUDAC AU 31 DECEMBRE 2021**

A la Direction des Politiques Sociales
SUDAC
5, rue du Vergne
33059 Bordeaux

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de La Caisse des Dépôts et Consignations (« la Société ») et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le document intitulé « Les Comptes Annuels » (« le Document ») joint à cette attestation et établi dans le cadre de l'arrêté des comptes du SUDAC du 31 décembre 2021 dont vous assurez la gestion et pour les besoins des autorités de tutelles du fonds.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels du SUDAC pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces informations sont précisées dans le Document.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations transmises par les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées avec les opérations du Fonds.

Compte tenu des conditions de fonctionnement spécifique du SUDAC et des rôles impartis à chacun des intervenants, nous n'avons pas mené de vérification sur la réalité et l'exhaustivité des montants pris en compte et sur le respect de la séparation des exercices.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces travaux, ont consisté à :

- Effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Vérifier la concordance des informations figurant dans le Document joint à la présente attestation avec les données issues des comptes annuels de l'Entité pour le même exercice ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des éléments figurant sur le Document ci-attaché.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les enregistrements comptables effectués par la Direction des Politiques Sociales de la Caisse des Dépôts et Consignations à partir des informations transmises par les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

Cette attestation est établie à l'attention de la Directions des Politiques Sociales dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

LES COMPTES ANNUELS
CERTIFICATION DES COMPTES

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourraient par ailleurs mettre en œuvre et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis à vis de tout tiers auquel cette attestation serait diffusée ou parviendrait.

En aucun cas PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la Société.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 22 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Vogt

Mazars



François Lembezat